



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Et si vous deveniez « Chargé(e) de mission professions médicales en établissement public de santé » à l'ARS Bretagne ?

*Maisons à colombages
Place Saint-Anne à Rennes*

Ce poste est fait pour vous si

Vous êtes agent de la fonction publique (Cat. A), agent CCN (Niveau 6) ou agent contractuel.

Vous connaissez :

- Réglementation des professions de santé
- Organisation et fonctionnement des établissements et ses professions
- Autorisations d'activités de soins et médico-sociales
- Environnement administratif et institutionnel
- Règle d'allocation de ressources

Vous êtes et vous savez:

- Rigueur et discrétion
- Maîtrise de soi
- Accompagner les établissements dans l'application de la réglementation
- Réaliser un diagnostic/ une analyse
- Maîtrise les techniques rédactionnelles administratives

Poste basé à Rennes en Ille-et-Vilaine

Nos avantages

- Bénéficier d'une démarche Qualité de Vie au Travail
- Possibilité de télétravailler
- Dispositif horaire de plages fixes et mobiles
- Être à proximité des deux lignes de métro et à 10 minutes à pied de la gare
- Bénéficier d'une richesse culturelle et d'une qualité environnementale singulière

Pour candidater

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation **avant le 07/05/2025**
à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr

ARS Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253
35042 RENNES CEDEX

www.bretagne.ars.sante.fr



Vos missions

Au sein de la Direction adjointe de l'hospitalisation, l'agent aura pour missions principales :

- Gestion des praticiens hospitaliers à temps plein et temps partiel : carrière, contrat ;
- Gestion des vacances de poste de praticiens hospitaliers à temps plein et temps partiel ;
- Concours national de praticien des établissements publics de santé (examen des dossiers de candidatures/ enregistrement dans l'applicatif national)
- Suivi des médecins de plein exercice sous contrat (praticiens, contractuels, assistants, libéraux)
- Suivi des Praticiens à diplôme hors Union européenne - PADHUE
- Coordination des politiques d'accompagnement démographique en établissements
- Instruction, suivi, bilan des financements du pôle des professions médicales
- Suivi régional des Comités Médicaux (gestion des dossiers contentieux ou susceptibles d'être litigieux)
- Mise à jour des personnels hospitalo-universitaires (dans la base régionale qui recense l'ensemble des médecins hospitaliers)

Conditions particulières :

Astreintes administratives sur la base du volontariat.

Continuité de service avec le/la deuxième chargé(e) de mission du pôle personnel médical

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région.

Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social...

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Retrouvez plus d'informations sur : www.bretagne.ars.sante.fr